

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS ELOI

« Gagnez un accompagnement complet à la transmission »

ORGANISATEUR ET DURÉE DU JEU

Eloi Transmission
28 BOULEVARD DU COLOMBIER
35000 RENNES

L'organisateur ci-dessus désigné organise un jeu concours intitulé « Gagnez un accompagnement complet à la transmission », dont les gagnants seront désignés par tirage au sort dans les conditions définies ci-après.

LE JEU

Article 1 - Dates et lieux

Le concours se déroulera du 26 septembre 2025 au 9 octobre 2025 à minuit. Date et heure française de connexion faisant foi. La participation est possible en ligne, ou via le dépôt d'un bon de participation au stand Eloi du Sommet de l'Élevage 2025, Hall 1, à chances égales.

Article 2 - Condition de participation au jeu

Le jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans résidant en France. La participation au jeu concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve des termes et conditions du présent règlement disponible sur le site d'Eloi :

<https://eloi.eu/concours-sommet-elevage/>

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne. La participation au jeu-concours est strictement personnelle et nominative, il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du participant. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Article 3 - Principe du jeu

La participation est possible en ligne, ou via le dépôt d'un bon de participation au stand Eloi du Sommet de l'Élevage 2025, Hall 1, à chances égales, aux dates indiquées dans l'article 1. Pour valider sa participation, chaque participant doit dûment s'inscrire à l'aide de son nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, date cible de transmission et département avant la fermeture du jeu.

Article 4 - Désignation des gagnants

L'organisateur désignera par tirage au sort 1 gagnant parmi l'ensemble des personnes ayant validé leur participation. Le tirage au sort sera effectué le 10 octobre 2025.

Article 5 - Prix

Le gagnant remportera un accompagnement complet à la transmission Eloi, d'une valeur de 8000€, comprenant :

- un diagnostic complet de son exploitation
- des prises de vues professionnelles
- la rédaction d'une annonce mise en ligne sur le site d'Eloi
- la diffusion de l'annonce à la base de porteurs de projet et sur les réseaux sociaux d'Eloi

Article 6 - Remise des dotations et modalités

L'Organisateur du jeu concours contactera le gagnant par email ou téléphone pour l'informer qu'il a remporté le prix du jeu concours. Sans réponse de la part du gagnant dans les 30 jours suivants le premier contact, il sera déchu de son prix et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation que ce soit. Le gagnant devra se conformer au présent règlement.

Article 7 - Gratuité de la participation

La participation à ce jeu concours est entièrement gratuite et ne pourra être monétisée.

Article 8 - Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours bénéficient, auprès de l'Organisateur, d'un droit d'accès, de rectification, (c'est-à-dire de complément, de mise à jour et de verrouillage) et de retrait de leurs données

personnelles, en contactant l'Organisateur à l'adresse contact@eloi.eu.

Les informations recueillies via participation sur ticket papier sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Organisateur pour la gestion des participations au jeu-concours. Elles sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à notre service marketing. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'Organisateur à des fins de suivi du jeu-concours, et sont indispensables pour participer à celui-ci. L'Organisateur pourra contacter les participants du jeu concours à des fins commerciales si ces derniers acceptent explicitement le présent règlement qui en fait mention.

Article 9 - Responsabilité

L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant participé au jeu concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site d'Eloi. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ou le bon déroulement du jeu-concours, notamment dû à des actes de malveillances externes. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 10 - Loi applicable

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.